

# Appel à projets 2017

## Ambassadeurs de la mobilité

### Région Grand Est

*Le conseil en mobilité au service d'une mobilité plus durable*

## REGLEMENT

---

**Date limite de réception des candidatures : 16 juin 2017 à 17h**

Les dossiers peuvent être déposés entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date limite ci-dessus et seront instruits dans la limite des crédits disponibles et selon les critères en vigueur

# Sommaire

	<b>Page</b>
1. Généralités .....	2
Contexte .....	2
Objectifs .....	3
2. Critères d'éligibilité et de sélection des projets .....	3
Porteurs de projets éligibles.....	3
Critères de sélection des dossiers .....	3
3. Modalités d'intervention financière.....	5
Poste d'animation (ADEME) .....	5
Dépenses externes liées à la mise en œuvre du plan d'actions (outils développés, outils de communication) (Région) .....	5
Aide à l'installation (ADEME).....	6
4. Candidatures et contractualisation .....	6
Contractualisation et limitation des aides.....	7
5. Communication – Confidentialité .....	8
6. Contacts.....	8
7. Annexe 1 – Fiche de poste indicative du conseiller en mobilité .....	9
8. Annexe 2 – Fiche de poste détaillée de l'ambassadeur mobilité.....	10

# 1. Généralités

---

Cet appel à projets constitue la première pierre de la future politique régionale d'écomobilité. Il vise à accompagner les territoires volontaires dans la mise en œuvre opérationnelle de leur plan d'actions en matière de mobilité durable sur un périmètre pertinent.

## **Contexte**

Le secteur des transports est fortement responsable de l'accroissement de la consommation d'énergie ainsi que des émissions polluantes et des gaz à effet de serre.

Dans la région Grand Est, le secteur des transports occupe le deuxième poste le plus émetteur de gaz à effet de serre (27%) et génère de nombreux polluants parmi lesquels les oxydes d'azote (NOx) et les particules fines (PM10). Les déplacements quotidiens en voiture individuelle sont largement pointés.

Face aux problèmes de congestion, de lutte contre le réchauffement climatique et contre la pollution de l'air, l'offre en solutions alternatives à la voiture individuelle se diversifie fortement : réhabilitation de la marche, usage ou location de vélos, autopartage, covoiturage, transports collectifs réguliers et à la demande en même temps que les comportements en matière de mobilité évoluent.

Cependant, cet éventail de solutions de mobilité, ainsi que leurs combinaisons possibles sont souvent insuffisamment connus des usagers, ce qui limite leur développement.

Parce qu'ils proposent une approche active, multimodale, pouvant être basée sur des contacts personnalisés et des informations ciblées, les programmes de changement de comportement accompagnent l'utilisateur dans cette démarche de connaissance et d'expérience de ces diverses alternatives à l'autosolisme.

Ces outils sont considérés comme des mesures de management de la mobilité, basées sur la communication, l'incitation et la motivation.

A titre d'exemple, une collectivité ayant réalisé un plan global de déplacements (PGD) qui cible 15 actions (avec par exemple un schéma directeur vélo, le développement du covoiturage sur une zone d'activité...) aura besoin d'un animateur pour mettre en place certaines actions et accompagner les partenaires pour d'autres.

Ce type de démarche s'avère pertinent et profitable aux politiques publiques : non seulement en encourageant un report modal de la voiture individuelle vers des modes de déplacement plus durables, mais également en facilitant l'adhésion du public envers des mesures plus volontaires en matière de réduction de l'usage de la voiture (zones à circulation restreinte, rééquilibrage de l'espace public au profit des modes alternatifs à la voiture individuelle...).

## **Objectifs**

L'animation de la démarche mobilité du territoire devra permettre :

- De partager et mettre en œuvre un plan d'actions en matière de mobilité durable
- De détecter les freins aux changements de comportements en matière de mobilité, inhérents au territoire ;
- D'accompagner le changement des pratiques de mobilité vers des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement à travers un plan d'actions et une liste de projets clairement identifiés (en matière de transports en commun, modes actifs, covoiturage, etc.) ;
- D'évaluer les effets des actions menées, notamment en quantifiant le nombre de personnes ayant adopté de nouveaux modes de déplacements et les retombées positives générées (en termes d'émissions polluantes, de CO2, etc.) ;
- De capitaliser des retours d'expérience pour faciliter l'accompagnement d'autres territoires dans une démarche similaire.

## **2. Critères d'éligibilité et de sélection des projets**

---

### ***Porteurs de projets éligibles***

Les porteurs de projet éligibles sont les acteurs publics en charge d'actions en matière de mobilité durable.

Le projet peut être porté par plusieurs acteurs dès lors qu'un coordinateur est clairement identifié et désigné pour mener à bien le projet dans toutes ses phases.

Les EPCI de plus de 100 000 habitants sont exclus de l'appel à projets compte tenu de l'obligation qui leur est faite de disposer d'un conseil en mobilité selon l'article 113 de la loi SRU n°2000-1208 du 13 décembre 2000. Ils seront toutefois associés à la démarche par la suite dans l'objectif de diffuser les programmes de changements de comportements à l'échelle régionale.

### ***Critères de sélection des dossiers***

Les dossiers déposés seront présentés devant un jury composé de représentants :

- De l'ADEME
- Du Conseil Régional Grand Est
- De la DREAL Grand Est.

Le jury de sélection examinera les projets sur la base des critères suivants :

- Clarté, précision et concision du dossier de candidature. Le ou les porteurs de projet feront part de leur engagement de principe par une délibération indispensable avant toute contractualisation.
- La présentation du porteur de projet : compétences transports/mobilité dont dispose la structure, contexte dans lequel est porté le projet (décisions politiques, objectifs poursuivis, service porteur du projet, projets connexes, etc.), maturité du plan d'actions mobilité, actions déjà menées en matière de sensibilisation et de communication. Les documents et études témoignant de la maturité du projet peuvent être joints.
- Lisibilité du plan d'actions et caractère innovant ou démonstratif des actions, reproductible et diffusant.
- Le mode de gouvernance et d'implication avec d'autres structures : mobilisation des différents acteurs impliqués et modes organisationnels : portage et organisation de la gouvernance, nombre d'acteurs participant au projet, porteur de projet clairement identifié par l'ensemble des parties prenantes, implication des AOM du territoire et de leur (s) exploitant(s) dans la démarche ;
- Qualification des partenariats établis entre l'opérateur du conseil en mobilité et les autres structures associées, etc.
- Présence d'autres démarches connexes : implication dans une démarche territoriale, sectorielle, environnementale d'amélioration (exemple : Plan Global de Déplacements, Démarche Cit'ergie, Agenda 21, Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)...), résultats et qualité des actions antérieures au projet et celles à venir ;
- Résultats attendus et indicateurs de suivi des missions menées et de leur évolution sur une base annuelle.
- Qualité des moyens humains, financiers et matériels mis en œuvre pour développer les actions.

Il appartient au jury du présent appel à projets d'apprécier l'éligibilité ou non d'un dossier. L'aide régionale qui pourra être apportée aux porteurs de projets sera soumise aux disponibilités budgétaires de la Région et de l'ADEME.

Les aides régionales feront l'objet d'une décision de la commission permanente approuvant le soutien à tout ou partie du plan d'actions mobilité présenté par le porteur. Une convention de financement entre la Région Grand Est et chaque porteur de projet précisera les modalités d'intervention et de versement spécifiques.

L'aide de l'ADEME fera l'objet d'une validation au comité de gestion Climaxion et de l'établissement d'une convention de financement signées par l'ADEME et le bénéficiaire.

### 3. Modalités d'intervention financière

---

Le financement sera sur une durée de 3 ans maximum et se décompose en 3 postes répartis entre l'ADEME (Direction Régionale Grand Est) et la Région Grand Est.

#### ***Poste d'animation (ADEME)***

Le poste d'animation de la démarche mobilité est aidé sur une base forfaitaire de 24 000 € par an pour 1 équivalent temps plein (par exemple si une personne à mi-temps occupe le poste, l'aide sera de 12 000 euros/an).

Le forfait à l'ETP couvre les charges salariales de l'animateur et les frais de formation propres à l'animateur.

Ce soutien concerne la création de nouveaux postes, le renouvellement ou la réorientation de postes existants arrivant à échéance.

Une structure peut accueillir plusieurs ETP à temps partiel, le forfait est versé au prorata du temps réalisé. Le forfait pourra également être proratisé en fonction du temps effectif passé pour les missions de conseil en mobilité. 1 ETP maximum sera financé et 0,5 minimum.

L'aide au poste d'animation ne pourra pas être prise en compte lorsque le programme d'actions est porté par du personnel statutaire de la fonction publique, seules les dépenses d'installation et les dépenses externes liées à la communication et à la formation seront prises en charge.

#### ***Dépenses externes liées à la mise en œuvre du plan d'actions (outils développés, outils de communication) (Région)***

Cette aide couvre des dépenses externes liées aux missions de communication, d'information et de sensibilisation mises en œuvre par l'animateur et prévues dans le programme d'actions de l'animateur (événements, stand, développement d'outils de sensibilisation, etc.).

Le montant couvre au maximum 80% des dépenses sur présentation de factures de prestations externes réalisées, avec une aide plafonnée à 20.000 € TTC/an. Toute dépense de communication qui ferait déjà l'objet d'une contractualisation dans un autre cadre ne pourra naturellement pas faire l'objet d'un accompagnement financier dans le cadre de cet appel à projets.

Toutes ces actions de communication, d'information et de sensibilisation ont vocation à s'inscrire dans le cadre de la constitution progressive d'une boîte à outils « Mobilité durable / Management de la mobilité », articulée avec les orientations et actions régionales en la matière : développer le report modal en faveur des modes de déplacements les plus respectueux de l'environnement, améliorer l'intermodalité, valoriser l'offre de transports collectifs ferroviaire et routière, fédérer les différents acteurs, renforcer le partenariat avec les autorités organisatrices de la mobilité, développer les services à la mobilité, etc.

Par ailleurs, via une enveloppe complémentaire « plan d'actions », plafonnée à 20 000 euros TTC /an, avec un taux maximal de 80%, la Région pourra soutenir des études pré-opérationnelles et aide au démarrage de certaines actions particulières à caractère expérimental, notamment en matière de nouveaux services à la mobilité (écomobilité scolaire, vélobus, autostop organisé, etc.).

Les projets et outils développés, ainsi que les supports de communication afférents (espace pro-médias, mallettes pédagogiques, outil de suivi des PDE, visuels, etc.) s'articuleront nécessairement avec le système d'information multimodal régional. Cette articulation constituera une condition sine qua non d'attribution d'un soutien régional.

### ***Aide à l'installation (ADEME)***

Cette aide est versée pour l'achat de petit matériel (hors consommables) pour l'installation de l'animateur lors d'une création de poste (recrutement externe). Elle est versée la première année. Le montant sera fonction du budget présenté dans le dossier de candidature et approuvé par les instances.

Ce montant est plafonné à 3000 euros TTC.

## **4. Candidatures et contractualisation**

---

Les candidatures comprendront :

- Une présentation du contexte en matière de mobilité du territoire couvert par le plan d'actions ;
- Un document synthétique répondant aux critères de sélection énoncés au paragraphe 2 ;
- Un budget prévisionnel pour l'animation, la communication et les frais d'installation (pour une création de poste) ;
- Les partenariats envisagés avec la liste de tous les autres contacts qui seront impliqués sur le territoire.
- Les études ou plans d'actions rédigés en amont de la candidature.
- Une description du « projet sans aide » et de détailler en quoi l'apport d'une aide à ce projet initial lui permettra de se déployer avec davantage d'ampleur.
- Les pièces administratives demandées dans le « dossier de demande de subvention » joint en pièce séparée.

Les dossiers, au titre de 2017 devront être parvenus complets au plus tard :

- le 16 juin 2017, pour un premier jury qui aura lieu dans la semaine 26 ;
- le 29 septembre 2017 pour le second jury qui aura lieu fin octobre.

Les candidatures devront parvenir par voie postale aux deux adresses suivantes :

ADEME  
Direction régionale Grand Est  
à l'attention de Madame la Directrice Régionale  
34 Avenue André Malraux  
57000 METZ

et

Région Grand Est  
Direction des Transports et de la Mobilité  
Service Intermodalité, Mobilités Régionales et Transfrontalières  
1, place Adrien Zeller  
67070 STRASBOURG CEDEX

En parallèle, les dossiers seront à envoyer aux deux adresses courriel suivantes :

[jean-pierre.behaxeteguy@ademe.fr](mailto:jean-pierre.behaxeteguy@ademe.fr)

[loic.herluison@grandest.fr](mailto:loic.herluison@grandest.fr)

### ***Contractualisation et limitation des aides***

Dès que le jury aura statué, les candidats seront informés de l'attribution de l'aide. Les dossiers jugés incomplets au premier jury pourront être examinés au second jury.

Une contractualisation sera conclue avec l'ADEME pour le poste d'animation et l'aide à l'installation. Une seconde sera conclue avec la Région pour les dépenses de mise en œuvre des outils, du plan d'actions, d'études pré-opérationnelles et d'aide au démarrage.

La contractualisation impliquera, entre autre, la production de rapports annuels et d'un bilan final au terme des trois ans des différentes actions menées.

La Région approuvera ce dispositif en séance plénière du mois d'avril 2017. Sur la base du plan d'actions présenté, la contractualisation avec la Région pourra prendre en compte de manière rétroactive les dépenses relatives à la mise en œuvre des actions qui auront été engagées sur l'exercice budgétaire correspondant au dépôt du dossier.

Les financeurs se réservent le droit de ne pas retenir les porteurs de projets qui déposeraient un dossier jugé incomplet.

Les actions ne s'inscrivant pas dans le cadre de la politique régionale des transports et de la mobilité ne pourront être financées.

Les aides seront attribuées dans la limite des crédits disponibles. A titre d'information, la Région prévoit de soutenir environ 4 à 5 porteurs de projets par an.

La date de contractualisation vaut comme début des dépenses éligibles.

Ce dispositif d'appel à projet, qui revêt pour la Région un caractère largement expérimental à visée opérationnelle, sera reconduit les prochaines années.

En effet, ce dispositif s'inscrit pour la Région Grand Est dans le cadre d'une démarche plus globale d'accompagnement des partenaires locaux en charge de la mobilité durable. Il doit constituer un moyen privilégié de co-construire des outils communs et une étape supplémentaire dans l'affirmation de la politique régionale des transports et de la mobilité.



## 5. Communication – Confidentialité

---

Dans le cadre de cet appel à projets, l'ADEME et la Région Grand Est s'engagent à ne diffuser aucune information confidentielle autre que celles nécessaires à l'expertise des projets. Le porteur de projet peut accepter ou refuser le transfert du dossier vers d'autres financeurs potentiels.

L'ADEME, la Région Grand Est et les partenaires techniques sont soumis à un devoir de confidentialité sur les projets présentés.

Pour que la Région Grand Est et l'ADEME puissent assurer un travail de promotion autour de cet appel à projets et de ses résultats, chaque candidat s'engage à fournir une présentation non confidentielle du projet ainsi que tous les éléments permettant de valoriser le projet et les résultats obtenus. Chaque lauréat s'engage à participer à toute action de communication (événement, communication écrite...) relative à l'appel à projets.

## 6. Contacts

---

**Pour tous renseignements ou conseils relatifs au montage et au dépôt de votre candidature, vous pouvez contacter une des personnes ci-dessous.**

<b>ADEME</b>	<b>Région Grand Est</b>
<b>Direction régionale Grand Est</b>	<b>Direction des Transports et de la Mobilité</b>
<b>Jean-Pierre BEHAXETEGUY</b>	<b>Loïc HERLUISON</b>
8 rue Adolphe Seyboth	5, rue de Jéricho – CS70441
67000 Strasbourg	51037 Châlons-en-Champagne cedex
03 88 15 46 48	03 26 70 74 30
Jean-pierre.behaxeteguy@ademe.fr	loic.herluison@grandest.fr

## 7. Annexe 1 – Fiche de poste indicative du conseiller en mobilité

Définition :

*« Le Conseil en Mobilité consiste à aider les acteurs de la mobilité quotidienne à réduire leur utilisation quotidienne de l'automobile. Il s'adresse aux employeurs publics et privés, aux administrations, aux commerces, aux établissements d'enseignements, de soins, de loisirs... Il s'adresse également à chacun d'entre nous qui sommes tour à tour salariés, élèves, parents, touristes, clients... »*

*Le service de conseil en mobilité fournit l'information sur l'offre alternative à l'usage individuel de la voiture. Il fait la promotion de la démarche de Plan de Déplacements (PDE) auprès des gestionnaires de lieux d'activités dont les employeurs. Il les accompagne dans leur démarche par une assistance méthodologique. Il fait émerger des solutions en fédérant les partenaires techniques de l'agglomération. Il anime un réseau d'échange des démarches en cours. Enfin, il évalue les résultats de son action.*

### ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

#### SAVOIR-FAIRE

##### Appréciation de la demande de mobilité sur le territoire

- Recenser les sources de données permettant d'alimenter la connaissance des mobilités sur un territoire
- Élaborer les cahiers des charges d'études
- Réaliser des études et enquêtes
- Analyser les données recueillies, synthétiser et mettre en forme des résultats

##### Conduite des projets contribuant à enrichir et diversifier l'offre de services de mobilité

- Promouvoir et accompagner les démarches de « plans de déplacements d'établissement » (PDE) auprès des entreprises, administrations, et établissements d'enseignement
- Animer le réseau des chefs de projets PDE sur le territoire
- Négocier les conventions passées avec les établissements engageant une démarche PDE et éventuellement, y apporter un financement
- Élaborer et diffuser les outils d'accompagnement des projets (mallettes pédagogiques, supports de communication, etc.)
- Évaluer les actions mises en place et en proposer des évolutions
- Développer les partenariats avec les organismes en mesure de relayer la politique locale sur le territoire (CCI □ réseau associatif, etc.)
- Assurer le pilotage et le suivi de projets ayant trait à la diffusion des modes alternatifs: site Internet de covoiturage, centrale de mobilité, etc.
- Assurer le pilotage et le suivi des études ayant trait à la diffusion des solutions alternatives à la voiture individuelle: système d'autopartage, véhicules électriques etc.
- Créer et adapter des services "mobilité durable"

##### Promotion de la mobilité durable

- Organiser, animer ou participer à des réunions ou salons afin d'assurer la promotion des modes écomobiles
- Proposer et mettre en œuvre des stratégies permettant d'améliorer la fréquentation des transports publics et des systèmes de déplacements alternatifs au véhicule individuel
- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la mise à jour de systèmes d'information multimodale (centrale de mobilité)
- Assurer une veille technique et juridique sur les évolutions et innovations du domaine
- Identifier et démarcher des publics cibles, dans le cadre de démarches de marketing individualisé
- Outiller et accompagner, dans le domaine de la mobilité, les associations œuvrant à l'insertion sociale et professionnelle des publics fragilisés

##### Expertise auprès des services de la collectivité

- Évaluer l'incidence des déplacements induits par un projet d'aménagement ou d'implantation d'établissement, sur les plans environnemental, santé publique, sécurité routière, économique
- Assurer une assistance technique, sur la question des déplacements, lors de l'élaboration de documents de planification: PDU □ PLU □ PLH - SCOT
- Proposer, auprès des services en charge de l'aménagement urbain, la prise en main d'outils de management de la mobilité
- Proposer, auprès des services en charge des politiques de stationnement, les évolutions nécessaires à leur mise en cohérence avec les politiques de mobilité et de déplacements du territoire

## 8. Annexe 2 – Fiche de poste détaillée de l’ambassadeur mobilité

---

(Proposition de fiche de poste-type, proposée par la Région Grand Est et l’ADEME)

### **CONTEXTE**

En complément du service de conseil en mobilité mis en place par les autorités organisatrices de mobilité (AOM) de plus de 100 000 habitants, pour lesquelles il est obligatoire, l’ADEME et la Région souhaitent encourager la constitution de services territorialisés de conseil en mobilité à l’échelle des villes moyennes et de leur bassin de vie.

Dans le cadre d’un plan d’actions global en matière de mobilité durable, fédérant les différents acteurs et l’ensemble des modes de déplacements, ces services doivent constituer le bras armé permettant d’animer, de coordonner et de valoriser les différentes offres de mobilité existantes à l’échelle d’un territoire, dans l’objectif d’accompagner les changements de comportements et de générer du report modal vers les modes de déplacements les plus respectueux de l’environnement.

Le conseil en mobilité relève par nature d’une approche ciblée (entreprises, publics en réinsertion, scolaires...), orientée vers la demande (les usages, choix, comportements), qui va déterminer différents types de porteurs.

Le service peut aussi être développé par des acteurs publics et éventuellement privés, dès lors qu’il s’inscrit pleinement en relais ou en complément d’actions menées par les différentes autorités organisatrices de mobilité et des autres acteurs œuvrant dans le champ de la mobilité.

### **MISSION GENERALE**

Au sein d’une AOM de moins de 100000 habitants, disposant de leviers d’actions en matière d’offre de transports et dotée d’un plan d’actions partagé en matière de mobilité durable, vous serez en charge de promouvoir et d’animer la multimodalité sur un territoire (conformément à l’article 27-1 de la LOTI), en suscitant le report modal, les changements de comportement et en favorisant l’émergence d’un bouquet diversifié de services à la mobilité adapté aux besoins spécifiques de ce territoire.

Au sein d’une autre structure (CCI, association, ALE...) travaillant en partenariat avec une ou plusieurs AOM du Grand Est, vous accompagnez les différents acteurs dans la mise en œuvre opérationnelle d’un plan d’actions en matière de mobilité durable co-construit (plan global de déplacement, plan de mobilité, plate-forme locale de mobilité, etc.).

La configuration précise du service de conseil en mobilité dépendra de la nature du porteur, et de fait de ses compétences et obligations, ainsi que de ses ambitions. Cela dit, le conseiller en mobilité utilisera dans tous les cas une approche concertée, en phase avec les orientations régionales et devra dialoguer avec l’ensemble des acteurs, en premier lieu les AOM.

A l’interface des enjeux en matière de mobilité durable, de développement durable, d’économie et d’accès à l’emploi, l’ambassadeur de la mobilité sera auprès des différentes collectivités locales et autres structures impliquées le garant d’une vision globale : multimodes, multi-acteurs, multi-publics, multi-champs. Auprès des entreprises ou des établissements scolaires, le conseiller en mobilité pourra s’appuyer sur une démarche participative et systémique : le plan de mobilité, pour développer des animations et actions de sensibilisation.

De manière ponctuelle, l’ambassadeur de la mobilité durable pourra être amené, de par sa vocation transversale, à intervenir indirectement chez certains porteurs sur des missions d’ingénierie mais cela ne pourra constituer que des activités connexes (définition d’une politique cyclable locale).

## **DESCRIPTION DES MISSIONS ET DES ACTIVITES DE L'AMBASSADEUR:**

L'accompagnement financier de l'ADEME et de la Région Grand Est portera sur tout ou partie (au moins 50%) des missions suivantes :

- 1. Informer** les publics cibles visés (employés, scolaires, publics en difficulté etc.), mais aussi les différents acteurs engagés dans la démarche, sur l'ensemble de l'offre de mobilité (transports collectifs, TAD, aménagements cyclables, etc.) et les services à la mobilité disponibles au sein du territoire (autopartage, covoiturage, vélo-école, etc.), avec une vision élargie au minimum au niveau du département et des AOM voisines.
  
- 2. Promouvoir et sensibiliser** les différents publics-cible sur l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, ainsi que la multimodalité et l'intermodalité, en faisant connaître cette offre et en s'appuyant sur les différents outils disponibles (existants et/ou à créer ; système d'information multimodale régional, points info transports, plate-forme locale de covoiturage, plate-forme locale de mobilité, outils numériques...) et à l'occasion d'actions d'information ou de manifestations diverses.
  
- 3. Faire émerger et expérimenter des solutions de mobilité nouvelles**
  - Construire et promouvoir avec les différents acteurs locaux des offres de mobilité émergentes ou innovantes sur-mesure en termes d'organisation ou de gouvernance des mobilités (type autopartage en milieu rural, autostop organisé, covoiturage dynamique, télétravail, etc.)
  - Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des publics en situation de fragilité (travailleurs précaires, chômeurs, personnes en situation d'insertion professionnelle, personnes à mobilité réduite, seniors, jeunes, etc.)
  - Identification des pôles générateurs de déplacements susceptibles d'être accompagnés (zones d'activités, centres commerciaux, pôles étudiants...) et les publics-cibles dans le cadre de démarches de marketing individualisé
  - Informer les entreprises sur les atouts et contraintes d'une démarche de plan de mobilité (économiques, environnementaux, sociaux) et créer un environnement favorable au développement de démarches collectives
  - Accompagnement et assistance méthodologique auprès des employeurs, employés, ou établissements scolaires dans la mise en place de plans de mobilité pour faciliter l'évolution des pratiques de déplacements (déplacements domicile-travail et professionnels, déplacements domicile-études, autres déplacements) : rédaction de cahiers des charges, lecture des conclusions de diagnostic etc.
  - Outiller et accompagner, dans le domaine de la mobilité, les associations œuvrant à l'insertion sociale et professionnelle des publics fragilisés
  - Montage de démarches collectives en fonction des besoins exprimés par les entreprises (ou autres acteurs) et en concertation avec l'ADEME, la Région et les autres acteurs institutionnels locaux.
  - Assurer le pilotage et le suivi des études pré-opérationnelles et projets ayant trait à la diffusion des solutions alternatives à la voiture individuelle
  - Animation du comité de pilotage bimensuel/trimestriel constitué localement pour suivre les objectifs et les résultats des activités menées (avec ADEME, Région, AOM, Ville-centre, services de l'Etat ? PETR/Pays, PNR, etc.) et un réseau d'échanges /groupes de travail pour construire ou améliorer les outils (supports de communication, formation, évaluation...)
  - Elaboration et diffusion d'outils d'information et de sensibilisation adaptés aux publics visés et actions développées sur le territoire (plaquettes, livrets, avis de presse, mallettes pédagogiques, supports de communication, fils d'actualités, etc.)
  - Organisation d'opérations de sensibilisation, notamment à l'occasion de manifestations sur le thème de la mobilité (Semaine de la mobilité, fête du vélo, du développement durable, challenges, etc.)
  - Favoriser et organiser les échanges entre les différents acteurs de la mobilité, en leur faisant bénéficier de retours d'expériences divers afin d'inciter chacun à progresser dans la démarche
  - Faire connaître par des exemples concrets des méthodologies, des actions, des organisations qui peuvent être mises en place dans le cadre d'une réflexion liée aux déplacements

- Participation au COREST et autres instances traitant de la problématique de la mobilité sur le territoire concerné
- Diffuser l'information sur les différentes tarifications sur les différents réseaux, sur l'offre d'essai PDE, etc.
- Soutien à la réalisation d'enquêtes mobilité ciblées (diagnostic et suivi PDIE notamment)
- Proposer et mettre en œuvre des stratégies permettant d'améliorer la fréquentation des transports collectifs et des systèmes de déplacements alternatifs
- Réalisation d'un plan de communication global à l'échelle du périmètre d'intervention et d'analyse
- Veille technique et juridique sur le domaine de la mobilité
- Assurer un reporting régulier des activités menées aux partenaires de la démarche
- Evaluer les actions mises en place et en proposer des évolutions

Les autres missions qu'est susceptible d'avoir l'ambassadeur de la mobilité durable et qui relèveraient de la compétence propre de la structure porteuse (suivi de la DSP transport par exemple, définition d'une politique cyclable, etc.) ne sont pas éligibles.

### **COMPETENCES**

- Sensibilité aux enjeux du développement durable, de mobilité durable et de sécurité routière
- Connaissance des pratiques de mobilité et de leurs impacts
- Notions de base touchant aux aspects légaux, institutionnels, de procédure, de méthodologie d'études, de processus, de techniques, d'outils, de mise en œuvre, de reporting, etc.
- Niveau visé : bac 3 (éventuellement bac+5 ou bac +2 selon diplôme)

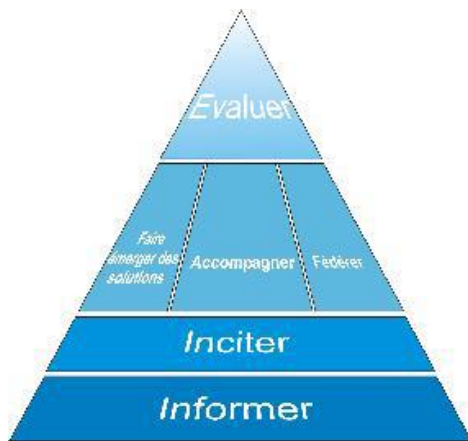
### **SAVOIR-ETRE**

- Capacité d'adaptation à tous types d'interlocuteurs : élus, dirigeants, scolaires, publics en difficulté, etc.
- Diplomatie ; aptitude à initier des échanges, capacités d'écoute, de négociation, de persuasion
- Esprit d'initiative, autonomie, réactivité, dynamisme, enthousiasme, persévérance

### **SAVOIR-FAIRE**

- Bonne expression à l'écrit (courriers, rapports...) et à l'oral (interview, conférence...)
- Aisance relationnelle en toute circonstance (au téléphone, en entretien individuel, en groupe, etc)
- Capacité d'organisation, rigueur et méthode dans la gestion de la mission
- Capacités de travail, d'adaptation et d'analyse
- Homme ou femme de conviction avec compétences et/ou expérience dans le domaine de l'animation, de l'évènementiel, la pédagogie, de gestion partenariale
- Maîtrise de l'outil informatique : logiciels de bureautique, powerpoint...

Poste/mission basé(e) auprès de l'autorité organisatrice de la mobilité (ou auprès d'une autre structure désireuse de porter un service de conseil en mobilité, en partenariat étroit avec l'AOM ou les AOM du territoire considéré.



Les six degrés d'intervention du conseiller en mobilité (CEREMA)